

NOTICE D'INFORMATIONS AUX FAMILLES

Candidature à l'examen départemental niveau post-3^{ème} pour une admission dans l'enseignement public ou privé sous contrat à la rentrée scolaire 2024

Les demandes d'inscription à l'examen d'entrée dans l'enseignement public en vue d'une orientation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP doivent être effectuées en ligne à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/examen-public06-2024>

jusqu'au mardi 02 avril 2024 à minuit

La démarche d'inscription est entièrement dématérialisée, il convient de disposer d'une connexion internet et d'une adresse de messagerie. Pour pouvoir valider votre dossier, vous devrez obligatoirement télécharger plusieurs pièces justificatives au cours de cette démarche. **Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.**

Liste des justificatifs à préparer :

- Copie du **livret de famille** (pages parents et enfant concerné)
- Le cas échéant, copie du jugement de divorce précisant le parent ayant obtenu la garde de l'enfant et fixant le lieu de résidence
- Copie de la **pièce d'identité du candidat** (*pièce récente permettant d'identifier le candidat le jour de l'épreuve*)
- Justificatifs de domicile** du représentant légal (une attestation d'hébergement n'est pas recevable)

Vous devrez télécharger DEUX des justificatifs de domicile suivants :

- *Facture récente d'eau ou d'électricité*
- *Quittance de loyer*
- *Taxe d'habitation 2023*
- *Dernier avis d'imposition*
- *Titre de propriété ou contrat de bail*
- *Attestation d'assurance habitation*

- Relevés de notes** (ou bulletins scolaires) de l'année précédente **2022/2023** ET de l'année en cours **2023/2024**
- Le dernier contrôle pédagogique (en cas d'instruction à domicile)
- Le cas échéant : **demande d'aménagement d'épreuves** pour les élèves présentant un handicap permanent ou une limitation temporaire d'activité. Joindre la notification du rectorat déjà obtenue pour le DNB. A défaut, joindre la demande d'aménagement d'épreuves du DNB 2023 (brevet des collèges). Si vous n'avez pas fait de demande de mesures d'aménagements, veuillez suivre la procédure AMEX : <https://ocean.ac-nice.fr/amex-nice/>
Disponible sur le site de l'académie de Nice : <https://www.ac-nice.fr/candidats-en-situation-de-handicap-amenagement-pour-les-examens-informations-et-formulaires-121602>

Modalités d'examen et résultats

L'entrée en seconde relève d'un **examen de niveau brevet des collèges** comportant :

- ➔ une épreuve de français – durée 2 heures – coefficient 1
- ➔ une épreuve de mathématiques – durée 2 heures – coefficient 1

Cet examen aura lieu le mercredi 15 mai 2024

La convocation sera adressée par email début mai.

Les résultats aux épreuves seront également envoyés par email fin mai et comporteront l'orientation obtenue par le candidat.

Moyenne égale ou supérieure à 10/20	Une orientation en 2 ^{de} GT sera prononcée. L'élève peut faire des vœux pour une affectation en seconde générale et technologique, en seconde professionnelle ou en 1 ^{ère} année de CAP
Moyenne inférieure à 10/20	Selon la moyenne obtenue, une orientation sera prononcée en seconde professionnelle ou uniquement en 1 ^{ère} année de CAP.

Page Web d'information aux familles : <https://www.ac-nice.fr/l-orientation-en-3eme-et-l-affectation-en-lycee>

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la DSDEN 06 - DEAE en vue de la gestion des candidatures à l'examen d'entrée dans un établissement public des Alpes-Maritimes.

La base légale du traitement est une obligation légale.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : personnels autorisés des services de la DSDEN 06 et des établissements scolaires concernés.

Les données sont conservées pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant pour les rectifier.

Pour exercer ce droit ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter : examen.public06@ac-nice.fr ou dpd@ac-nice.fr

Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits "informatiques et Libertés" ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.